

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 30 janvier 2023, le Comité Syndical du S.I.V.U de Gendarmerie d'Irigny s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Titulaires présents : 6
Suppléant présent : 1

Date de la convocation : 24 janvier 2023

Publié le : 6 février 2023

Secrétaire de séance : Pierre VERD

Etaient présents :

Commune de Charly : M. Marc DEGRANGE
M. Michel FOURNIER

Commune d'Irigny : Mme Blandine FREYER
M. Christophe DARCY
M. Pierre VERD

Commune de Vernaison : M. Daniel SEGOUFFIN

Commune de Millery : M. Jean-Dominique SOTTET

Etaient excusé :

Commune de Charly : M. Olivier ARAUJO

Commune de Vernaison : M. Julien VUILLEMARD
pouvoir remis à M. Daniel SEGOUFFIN

Commune de Millery : Mme Françoise GAUQUELIN
pouvoir remis à M. Jean-Dominique SOTTET

Objet : Fiscalisation des participations pour l'année 2023

La contribution des Communes membres d'un Syndicat intercommunal prévue par l'article L.5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales peut être remplacée par le produit des impôts recouvré directement au titre de la fiscalité locale sur les Collectivités.

LE COMITE SYNDICAL

SUR PROPOSITION DE SA PRESIDENTE

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

DECIDE d'accepter la fiscalisation des participations des Communes membres du Syndicat.

FIXE le montant des participations pour l'année 2023 comme suit :

| | | |
|-----------|-------------|----------|
| Irigny | 30 313,06 € | 43,30 % |
| Vernaison | 14 012,54 € | 20,02 % |
| Charly | 13 257,18 € | 18,94 % |
| Millery | 12 417,22 € | 17,74 % |
| Total | 70 000,00 € | 100,00 % |

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus
Pour extrait certifié conforme,**



Blandine FREYER